

Créateur / Repreneur

DU PROJET AU BUSINESS PLAN

FORTIFIEZ LA CONSTRUCTION
DE VOTRE PROJET D'ENTREPRISE
EN VALIDANT LES DIFFÉRENTS
CRITÈRES DE FAISABILITÉ.

Que ce soit au démarrage de votre projet ou lors du processus de création ou reprise d'entreprise, validez avec un professionnel sa faisabilité commerciale, juridique et financière. Définition de votre offre de produits ou services, étude de marché, chiffrage du projet, financement, structure juridique, plan d'affaires : n'avancez pas seul !

RENSEIGNEMENTS :

Contactez votre **Chambre
de Commerce et d'Industrie.**

Flashez ici
pour plus d'infos
sur les contacts



La démarche

3 types d'entretien vous sont proposés par votre conseiller CCI :

- **Découverte** (30 minutes) : analyse de la faisabilité réglementaire de votre projet et de l'adéquation homme / projet, identification des étapes de construction,
- **Business Model** (1 heure) : analyse de la cohérence économique de votre projet,
- **Accompagnement individuel à travers des entretiens personnalisés et confidentiels** pour construire l'étude de faisabilité de votre projet.

Plusieurs entretiens d'une heure peuvent être nécessaires, selon votre projet.



Cette action est cofinancée par l'Union européenne,
via le Fonds social européen (FSE)



CRÉATION - REPRISE - PROJET - FAISABILITÉ
ÉTUDE - BUSINESS PLAN - EXPERTISE



Faire avancer toutes les envies d'entreprendre